

**PROCES VERBAL**  
**De la réunion du Conseil Municipal de Goutz**  
**Séance ordinaire n° 2023-03 du 09 mars 2023**  
**Convocation du 01 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur **Éric LABORDE**, maire.

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte de gestion 2022
- Vote du compte administratif 2022
- Affectation des résultats 2022
- Vote des taux d'imposition 2023
- Vote du budget primitif 2023
- Atelier photovoltaïque Approbation du compte de gestion 2022
- Atelier photovoltaïque Vote du compte administratif 2022
- Atelier photovoltaïque Affectation des résultats 2022
- Atelier photovoltaïque Vote du budget primitif 2023
- Questions diverses.

**Présents** : Mmes Monique MARROU, Sandra PALANQUE, Delphine RABOT et MM Pierre BERGER, Georges FOCESATO, Christian GAUSSENS, Éric LABORDE, Pierre LAMAZERE, Christian LINARES

**Absent excusé** : Jean-Pierre DUGROS

**Secrétaire de séance** : M. Christian LINARES  
Assistait à cette séance : Mme Séverine BONNEFOUS

---

**1) Approbation du Compte de Gestion 2022**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion 2022 est établi par le Service de Gestion Comptable de Condom, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Vote le compte de gestion 2022, à l'unanimité, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**2) Vote du compte administratif 2022**

Le 1<sup>er</sup> adjoint au maire étant absent, Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte administratif 2022.

Après l'exposé de Monsieur l'adjoint au maire, le Conseil Municipal, décide, à 8 voix pour et une abstention, de voter le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

• Dépenses	Prévus :	835 122.08€
	Réalisé :	495 015.55€
	Reste à réaliser :	156 402.10€

• Recettes	Prévus :	835 122.08€
	Réalisé :	514 311.64€
	Reste à réaliser :	284 961.25€

### **Fonctionnement**

• Dépenses	Prévus :	199 750.50€
	Réalisé :	137 481.65€
	Reste à réaliser :	0,00€

• Recettes	Prévus :	199 750.50€
	Réalisé :	200 734.32€
	Reste à réaliser :	0,00€

### **Résultat de clôture de l'exercice**

• Investissement :	19 296.09€
• Fonctionnement :	63 252.67€
• Résultat global :	82 548.76€

### **3) Affectation des résultats 2022**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il faut affecter les résultats de l'exercice 2022. Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	14 553.17€
• Un excédent reporté de :	48 699.50€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	63 252.67€
• Un excédent d'investissement de :	19 296.09€
• Un excédent des restes à réaliser de :	128 559.15€
Soit un excédent de financement de :	147 855.24€

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	63 252.67€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	63 252.67€

---

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT 19 296.09€

Cette délibération annule et remplace la précédente

### **4) Vote des taux d'imposition 2023**

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 1639a du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2023, le maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, qui mentionnent notamment, les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Compte tenu de la situation économique plutôt défavorable et de la baisse du pouvoir d'achat des ménages, il serait préférable de ne pas augmenter les taxes pour 2023.

Il demande donc à l'assemblée délibérante de fixer les taux pour 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des taxes et d'appliquer, pour 2023, les taux suivants :

<b>Taxe foncière bâtie (TFB)</b>	:	54.06 %
<b>Taxe foncière non bâtie (TFNB)</b>	:	90.29 %
<b>Taxe d'habitation (TH)</b>	:	11.67 %

#### 5) Vote du budget primitif 2023

Monsieur le Maire présente les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2023. L'assemblée délibérante, à l'unanimité, vote ces propositions comme suit :

##### Investissement

• Dépenses :	429 536.21€
• Recettes :	429 536.21€

##### Fonctionnement

• Dépenses :	216 182.02€
• Recettes :	216 182.02€

##### Pour rappel, total budget :

##### Investissement

▪ Dépenses :	429 536.21€ (dont 156 402.10€ de RAR)
▪ Recettes :	429 536.21€ (dont 284 961.25€ de RAR)

##### Fonctionnement

▪ Dépenses :	216 182.02€ (dont 0,00€ de RAR)
▪ Recettes :	216 182.02€ (dont 0,00€ de RAR)

#### 6) Budget annexe-atelier photovoltaïque - Approbation du Compte de Gestion 2022

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion 2022 du budget annexe -atelier photovoltaïque est établi par le Service de Gestion Comptable de Condom, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Vote le compte de gestion 2022, à l'unanimité, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### 7) Budget annexe-atelier photovoltaïque - Vote du compte administratif 2022

Le 1<sup>er</sup> adjoint étant absent, Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte administratif 2022 du budget annexe - atelier photovoltaïque.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à 8 voix pour et une abstention, de voter le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

#### Investissement

• Dépenses	Prévus :	18 731.63€
	Réalisé :	3 697.14€
	Reste à réaliser :	0.00€
• Recettes	Prévus :	18 731.63€
	Réalisé :	3 974.58€
	Reste à réaliser :	0.00€

#### Fonctionnement

• Dépenses	Prévus :	23 147.35€
	Réalisé :	5 208.32€
	Reste à réaliser :	0,00€
• Recettes	Prévus :	23 147.35€
	Réalisé :	23 147.35€
	Reste à réaliser :	0,00€

#### Résultat de clôture de l'exercice

• Investissement :	277.44€
• Fonctionnement :	19 939.03€
• Résultat global :	18 216.47€

### 8) Budget annexe-atelier photovoltaïque - Affectation des résultats 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il faut affecter les résultats de l'exercice 2022. Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• Un excédent de fonctionnement de :	2 976.64€
• Un excédent reporté de :	14 962.39€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	17 939.03€
• Un excédent d'investissement de :	277.44€
• Un déficit des restes à réaliser de :	0.00€
Soit un excédent de financement de :	277.04€

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	17 939.03€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	17 939.03€

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT 277.44€

Cette délibération annule et remplace la précédente.

**9) Budget annexe-atelier photovoltaïque - Vote du budget primitif 2023**

Monsieur le Maire présente les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2023 pour le budget annexe - atelier photovoltaïque.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, vote ces propositions comme suit :

**Investissement**

- Dépenses : 22 845.16€
- Recettes : 22 845.16€

**Fonctionnement**

- Dépenses : 26 324.52€
- Recettes : 26 234.52€

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

- Dépenses : 22 845.16€ (dont 0,00€ de RAR)
- Recettes : 22 845.16€ (dont 0,00€ de RAR)

**Fonctionnement**

- Dépenses : 26 324.52€ (dont 0,00€ de RAR)
- Recettes : 26 324.52€ (dont 0,00€ de RAR)

**10) Questions diverses**

- Monsieur le maire fait le point sur les travaux de l'espace associatif et scolaire en expliquant que les travaux seront achevés en fin de semaine prochaine.

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire a levé la séance à 22h30

Goutz, le 12 avril 2023

**Le secrétaire de séance, Christian LINARES**

**Le Maire, Éric LABORDE**



